

Reconstruction des vallées : des interpellations à la métropole

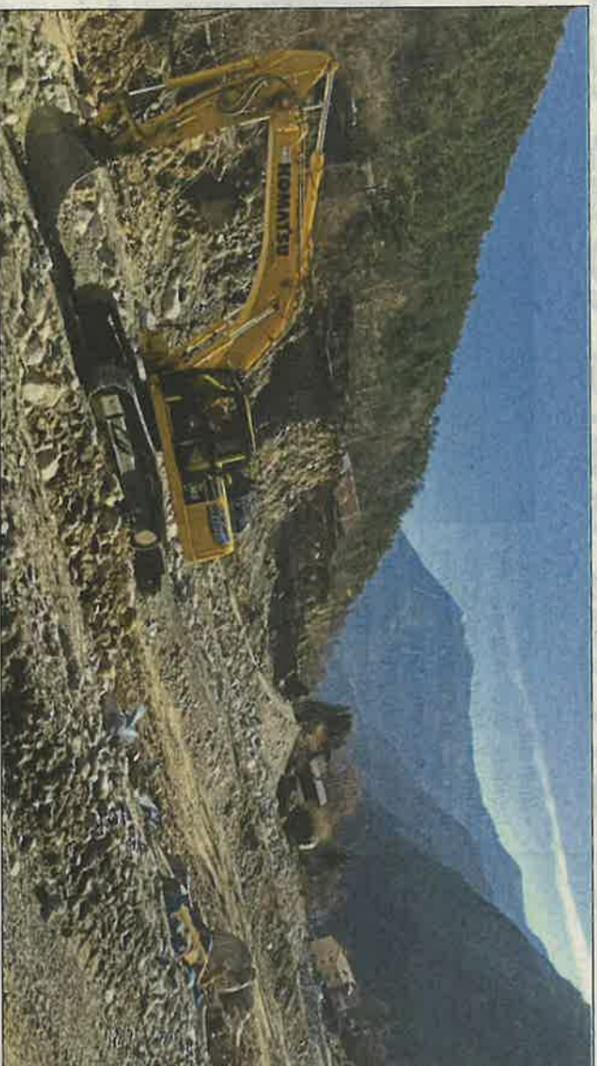
Le DGS de la métropole et le directeur de cabinet de maire de Nice ont été placés en garde à vue, hier matin, dans l'enquête sur de possibles irrégularités dans les chantiers post-tempête Alex.

Le directeur de cabinet de Christian Estrosi et le directeur général des services de la métropole ont été entendus par les enquêteurs, hier, dans le cadre des investigations menées au sujet des possibles détournements d'argent public sur les chantiers de reconstruction post-tempête Alex. Bastien Nespoulous, DGS depuis octobre 2023 et Lauriano Azinheirinha, ex-DGS [2017-2022], qui a pris la tête du cabinet du maire de Nice depuis novembre dernier, étaient encore auditionnés, hier soir. Ils ont été interpellés à leur domicile, des potron-minet, hier matin.

Selon nos informations, leur garde à vue doit se poursuivre aujourd'hui, avec probable défèrement et mise en examen ou placement sous statut de témoin assisté pour favoritisme et détournements de fonds publics, jeudi.

Cadres de la métropole, chefs d'entreprise...

Des chefs d'entreprise situés dans les vallées ont également été interpellés (*lire ci-dessous*), ainsi que le directeur des services techniques ou encore le directeur général adjoint « Infrastructures et Exploitation » de la métropole. En tout, 20 personnes, dont des chefs de subdivision. Parmi eux, Jean-Marie Fabron, l'époux de Colette Fabron, la maire de Saint-Etienne-de-Tinée. Une information que l'édile des vallées s'est refusée à commenter, hier. « *Je n'ai pas d'ob-*



Des soupçons pèsent sur les travaux post-tempête Alex.

(Photo C. C.)

Tout serait parti de la Tinée

Selon nos informations, c'est de la « Subdivision Tinée » que Jean-Marie Fabron dirigeait jusqu'à ce qu'il parte à la retraite, que l'alerte sur des irrégularités dans les travaux de la tempête Alex avait été donnée par son successeur. Des contrôles avaient été diligentés (*lire ci-dessous*). Ils auraient mis au jour des travaux payés, mais non réalisés. Olivier Breuilly, le directeur général des services de l'épou-

et Bastien Nespoulous], avait, alors, fait un signalement à l'ancien procureur de la République de Nice, via un article 40, fin février 2023. Xavier Bonhomme

avait ouvert une enquête préliminaire, le 13 mars 2023, pour « détournements de fonds publics par une personne depositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, d'escroqueries, de faux, d'usages de faux et de recel de ces infractions ».

Gardes à vue éclatées

Depuis, une information judiciaire a été ouverte avec saisine d'un juge d'instruction. Le dossier est

dans les mains de la Jrs de Marseille, la juridiction interrégionale qui gère les dossiers de criminalité et de délinquance financière organisée. Hier matin, les forces de l'ordre ont interpellé les 20 personnes en même temps, dans une vaste opération synchronisée. Et les lieux de garde à vue ont été éclatés dans la région. Le directeur de cabinet de Christian Estrosi est entendu à Draguignan, son directeur général des services à Nice, par exemple.

Une enquête déclenchée par la métropole

Maître Olivier Baratelli, l'avocat

de la collectivité, se réjouit, de son côté, des « avancées de l'enquête » déclenchée, il le rappelle et le martèle, « par la métropole elle-même ». Et il annonce que la métropole se porte partie civile. « À plusieurs reprises, au cours de l'année 2023, la métropole a coopéré avec le parquet et les services d'enquête de la gendarmerie, afin de contribuer à l'avancée de l'enquête et à la manifestation de la vérité », affirme Me Baratelli. Et d'assurer : « Les directeurs généraux des services de la ville de Nice et de la Métropole, actuels et au moment des faits, pourront répondre à toutes les interrogations, comme le fait, en toute sérénité, la métropole depuis le début du signalement dont elle est à l'origine, afin de pleinement éclairer les investigations ».

Plusieurs perquisitions

En un an, tout juste, d'investigations, des locaux à la métropole Nice Côte d'Azur et à la mairie de Nice ont été perquisitionnés deux fois.

Le 21 avril 2023, les bureaux stratégiques étaient visés et 17 personnes – des agents de la métropole – avaient été suspendues. La seconde, le 21 décembre dernier : le bureau du DGS, pour la seconde fois, ainsi que ceux de deux directeurs techniques qui supervisent la reconstruction des vallées avaient été « visités ».

STÉPHANIE GASIGLIA
sgasiglia@nicematin.fr

Trois entreprises de la Vésubie dans le viseur de la justice

Quelles sont les sociétés dans le viseur de la justice ? Ce sont celles du « groupe-moment momentané d'entreprises solidaires », mobilisées dans un accord-cadre pris en urgence pour « l'entretien et l'amélioration du réseau routier de la Vésubie ».

Plusieurs bons de commande ont été notifiés au mandataire du groupement, la SLBTP, la Société lantots-quoise de bâtiment et de travaux publics. Groupe-moment qui comprend deux autres sociétés, basées, cette fois, à Roquebillière : Venturi et Cachat fils. Montant total des travaux : 19 millions d'euros. Une somme presque entière-

ment destinée à la route de La Madone à Saint-Martin-Vésubie. Ce sont leurs dirigeants qui ont été placés en garde à vue, hier matin.

Expertise, huissier, bureau d'études

Fin 2022, des contrôles internes, diligentés à la demande de l'ancien directeur général des services de la métropole Nice Côte d'Azur, Olivier Breuilly, révèlent que certains travaux n'ont pas été réalisés. Pourtant, ils ont été payés, justifient les services métropolitains. D'autres n'auraient été faits que partiellement, ou « en dépit du bon sens ». Un constat d'huissier confirme, selon la métropole,



Le 3 octobre au petit matin, la vallée de La Vésubie se révèle dévastée. Il a fallu lancer en urgence un immense chantier de reconstruction. (Photo S. G.)

les conclusions des contrôles internes. Un bureau d'études se met sur le coup

troisi, saisit la justice administrative afin de faire nommer un expert judiciaire. Il a été désigné en juillet dernier. Ses conclusions définitives n'auraient pas encore été rendues. Mais, selon le bureau d'études, le préjudice s'élevait, à minima, à 48 % du montant total des travaux, soit environ 8 millions d'euros.

La route de La Madone à St-Martin-Vésubie

Le chantier de Madone, conduit en 2022, est montré du doigt. La route aurait été reconstruite sans fondations, à en croire des sondages effectués. Dans la nuit

du 19 au 20 octobre dernier, la route, malmenée cette fois par la tempête Aline, trois ans après Alex, n'avait pas tenu...

« C'est faux »

« Tout ceci est faux », se défend un proche de l'un des patrons concernés. « Tous les travaux ont été réalisés et le rapport de l'expert le prouvera », dit-il encore. Et de montrer du doigt la métropole : « Ils n'ont pas arrêté de dire qu'ils n'avaient plus de sous pour les travaux. Alors, ils veulent nous faire porter le chapeau », assène encore ce proche d'un gardé à vue, certain que « la justice va y voir clair ».

S. G.